

Risque: l'harmonisation des charges transférées des communes à la CC Armagnac-Adour sur le point d'aboutir?

La dernière proposition tient compte du cas des petites communes



Risque: l'harmonisation des charges transférées des communes à la CC Armagnac-Adour sur le point d'aboutir?

On se rappelle que les contributions à la nouvelle communauté de communes CCAA (Armagnac-Adour) créée par la fusion des communautés de communes Terres d'Armagnac et Monts et vallées de l'Adour n'avaient pas été harmonisées au moment de la fusion en 2013. Christian Jelonch rappelle que, si rien n'est fait, le fossé entre les communes s'élargira avec l'augmentation prévisible, en pourcentage, de telle ou telle contribution.

Des propositions concrètes ont été présentées au conseil communautaire le 9 octobre 2023. Pour la fixation des nouvelles attributions de compensation, destinées à harmoniser celles-ci et à faire face aux charges issues des nouvelles compétences obligatoires (1).

Or, lors de cette même réunion du 9 octobre, il est apparu que pour les plus petites communes – Loussous-Débat et Galiac – les attributions de compensation proposées étaient encore trop élevées.

C'est pourquoi, le 6 novembre 2023, Christian Jelonch, chargé des finances de la CCAA et Michel Petit, président, font de nouvelles propositions.

Rappel du processus d'élaboration des nouvelles attributions de compensation (AC)

Il y a :

d'un côté le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) à approuver à part

de l'autre côté les propositions faites par Michel Petit, à approuver à part.

Rapport de la Clect

Ce rapport a été construit en plusieurs étapes :

état des AC actuelles: la voirie est estimée à 1 884 euros/km et la contribution scolaire est calculée pour 50 % sur le nombre d'habitants + 25 % sur la population de 0 à 14 ans + 25 % sur le nombre d'élèves : et l'on ne touche pas à l'ex-taxe professionnelle,

1ère nouvelle version des AC : les résultats sont corrigés par la mise en place d'un couloir (plafond + 6 000 euros et plancher – 6 000 euros) pour chaque commune et d'un effort de solidarité,

2e nouvelle version : intégration des charges nouvelles à hauteur de 25 % des dépenses nettes pour l'aménagement numérique, le Centre intercommunal d'action sociale et les projets d'habitat (OPAH et PIG) ; sans oublier la fourrière et 190 euros/km pour une enveloppe complémentaire voirie,

3e nouvelle version : fixation d'un plafond à 7 300 euros maximum, ce qui permet de limiter les contributions nouvelles totales à 120 000 euros,

4e nouvelle version : un troisième filet de sécurité est fixé : écrêtement des contributions à hauteur de 12,5 % de la Dotation globale de fonctionnement de chaque commune ; cela concerne 4 communes.

Proposition du président : appliquer la 4e version (voir les chiffres ci-après) qui contiennent 2 propositions : un écrêtement à 15 % et un écrêtement à 12,5 %.

Voici le timing des opérations à venir :

les communes doivent délibérer sur le rapport de la Clect jusqu'au 2 décembre 2023,

la prochaine réunion du Conseil communautaire, le 4 décembre, devra délibérer sur les nouvelles attributions de compensation,

les conseils municipaux auront ensuite 3 mois pour se prononcer sur ces AC révisées.

Par ailleurs, Christian Jelonch propose de venir expliquer les propositions aux différents Conseils municipaux. Le 6 novembre, 6 maires avaient déjà opté pour cette possibilité. En cas où ces propositions ne seraient pas approuvées, le budget 2024 couperait largement dans les investissements, notamment pour la voirie, dont les prix ont augmenté de 36 % en un an.

(1) Voir l'article [https://lejournaldugers.fr/article/70604-a-maulicheres-la-difficile-harmonisation-des-charges-transferees-des-communes-de-la-cc-armagnac-adour].

N.B. - Sur la photo du haut de page : l'assistance dans la salle de réunion de la CCAA à Riscle.

De plus, il n'y a pas de légende sur le tableau des propositions pour ne pas cacher les chiffres.



Michel Petit



Christian Jelonch

Commune	Attribution	Attribution	Augmentation	DDP	DDP par	Proportion	Investment 3	Proportion	Investment 3	Proportion
	en €	en €	en €	10000€	habitant	%	en €	%	en €	%
Aignan	857 644,41	38 566,14	1 615,25	172 206,00	214,20	0,24%	38 566,14	0,24%	38 566,14	0,24%
Arthez-de-Lévy	33 000,00	-41 010,00	1 840,72	-38 000,00	-200,00	-0,77%	-41 010,00	-0,77%	-41 010,00	-0,77%
Biscarrosse	48 571,20	48 588,07	276,18	48 000,00	317,20	0,3%	48 588,07	0,3%	48 588,07	0,3%
Canac-Sur-Adour	243 644,41	-3 419,85	1 724,31	40 777,00	387,81	0,4%	-3 419,85	-0,02%	-3 419,85	-0,02%
Castelnau	12 245 661,00	-10 964,12	1 000,00	40 112,00	325,47	0,3%	-10 964,12	-0,01%	-10 964,12	-0,01%
Castelnau	30 483,28	-17 789,28	1 000,00	52 712,00	400,53	0,5%	-17 789,28	-0,06%	-17 789,28	-0,06%
Castelnau	-28 485 661,00	-28 287,71	1 821 024,00	-48 288,00	-200,28	-0,7%	-28 287,71	-0,00%	-28 287,71	-0,00%
Coaraze	15 838 551,00	-17 117 151,00	1 480 000,00	21 480,00	270,14	0,2%	-17 117 151,00	-0,3%	-17 117 151,00	-0,3%
Labastide	-28 110 000,00	-48 410 000,00	1 200 000,00	-68 811,00	-200,00	-0,7%	-48 410 000,00	-0,7%	-48 410 000,00	-0,7%
Labastide	46 880,20	-7 100,20	2 000,00	81 000,00	500,00	0,7%	-7 100,20	-0,02%	-7 100,20	-0,02%
Labastide	-16 168 288,00	-22 288 891,00	5 222 000,00	-10 200,00	-200,00	-0,7%	-22 288 891,00	-0,7%	-22 288 891,00	-0,7%
Marignac	-16 168 288,00	-42 211 000,00	1 000 000,00	-88 100,00	-200,00	-0,7%	-42 211 000,00	-0,7%	-42 211 000,00	-0,7%
Maulichères	-26 842 314,00	-32 284 847,00	6 000 000,00	27 988,00	214,84	0,2%	-32 284 847,00	-0,2%	-32 284 847,00	-0,2%
Maulichères	27 268 411,00	-25 211 000,00	1 000 000,00	40 100,00	200,00	0,4%	-25 211 000,00	-0,1%	-25 211 000,00	-0,1%
Progrès	35 410 000,00	42 211 000,00	1 000 000,00	42 700,00	301,46	0,5%	42 211 000,00	0,5%	42 211 000,00	0,5%
Riscle	132 213 870,00	37 983 848,00	1 118 110,00	492 200,00	210,00	0,7%	37 983 848,00	0,3%	37 983 848,00	0,3%
Sabagnan	32 802 000,00	35 801 388,00	3 000 000,00	62 224,00	321,25	0,4%	35 801 388,00	0,4%	35 801 388,00	0,4%
Saint-Gervais	-28 801 000,00	-35 801 388,00	1 200 000,00	-36 210,00	-100,00	-0,7%	-35 801 388,00	-0,7%	-35 801 388,00	-0,7%
Saint-Michel	38 001 000,00	11 214 488,00	2 000 000,00	41 814,00	111,20	0,1%	11 214 488,00	0,03%	11 214 488,00	0,03%
Sarrazon	41 100 000,00	48 288 571,00	2 000 000,00	81 900,00	320,71	0,1%	48 288 571,00	0,1%	48 288 571,00	0,1%
Sarrazon	-41 100 000,00	-37 418 448,00	1 000 000,00	-49 480,00	-200,70	-0,8%	-37 418 448,00	-0,8%	-37 418 448,00	-0,8%
Terres-d'Armagnac	-38 811 551,00	-41 881 301,00	3 800 000,00	-43 964,00	-243,48	-0,7%	-41 881 301,00	-0,7%	-41 881 301,00	-0,7%
Vern	-17 200 000,00	-20 708 441,00	1 200 000,00	-40 874,00	-211,00	-0,4%	-20 708 441,00	-0,4%	-20 708 441,00	-0,4%
Vertheuil	80 100 000,00	87 210 000,00	1 000 000,00	111 000,00	100,00	0,8%	87 210 000,00	0,8%	87 210 000,00	0,8%
Total	100 000 000,00	80 714 411,00	10 000 000,00	1 180 700,00	100,00	1,0%	10 000 000,00	1,0%	10 000 000,00	1,0%

9 Proposition Michel Petit 1bis 061123.jpg